

Article 5 - Catégorie 2

Technologie de production ou équipements de production spécialement conçus ou adaptés à la production, à la manutention, au malaxage, à la polymérisation, au moulage, à la compression, à l'usinage et aux essais de qualification des propergols liquides ou solides et des constituants de propergols décrits à l'article 4.